

Nouveau bug du ministère et des départs plus compliqués...

Pour la première année de communication du projet d'affectation dans les académies, le ministère a réussi le tour de force d'envoyer à plusieurs reprises un projet erroné à plus de 300 candidats, provoquant stress, colère et amertume. Le ministère s'obstine à communiquer un projet qui fait (jusqu'à la fin de la FPMA) l'objet de changement dans les deux sens pour une partie des candidats.

Cette année encore, le ministère a non seulement envoyé un projet erroné à de nombreux candidats, mais a même communiqué des résultats à des collègues qui n'étaient pas demandeurs de mutation... Certains bien installé en Bretagne ou dans d'autres académies ont eu quelques sueurs froides à l'idée de devoir revenir dans notre académie...

Pendant ce temps là, les commissaires paritaires nationaux du Snep-Fsu se sont

concentrés sur la vérification du projet, les propositions de correction et même d'amélioration puisque **6 calibrages supplémentaires ont été obtenus lors de la FPMA** du 28 février où seul le Snep-Fsu a fait une déclaration préalable relative au mouvement en EPS. **Le travail du Snep-Fsu a permis 40 améliorations dont 17 mutations supplémentaires.**

Ce ne sont pas moins de 80 corrections qui ont été faites pendant cette période, qui se sont ajoutées aux centaines déjà faites dans les groupes de travail académiques chargés de la vérification des barèmes (60 chez nous par exemple).

Cette année, les barres d'entrée ont connu une certaine inflation empêchant même des collègues en rapprochement de conjoint de muter, sans parler des collègues en poste depuis plus de 35 ans dans le même éta-

blissement, qui sans situation particulière, devront attendre leur retraite pour rejoindre une autre académie.

Même si le Snep-Fsu continue de revendiquer un meilleur équilibre entre les différentes situations (rapprochement de conjoint, établissement difficile, handicap, remplacement, ancienneté de demande et de poste), ainsi qu'une plus grande permanence des règles, nous continuons à affirmer que c'est bien le nombre de postes offerts au concours, ensuite répartis sur toute la France, qui offre autant de possibilités de mutations supplémentaires. Ces besoins de recrutement restent insuffisamment couverts dans toutes les académies, et de nombreux besoins de remplacement ou d'enseignement sont couverts par des non titulaires ou des HSA/HSE.

Christel et Bruno

Quelques chiffres...

550 demandeurs, dont 78 stagiaires.

Parmi ces stagiaires 18 ne reviendront pas chez nous à la rentrée, la plupart allant dans une autre académie parisienne, les autres à Lille, Reims, Amiens et même une qui arrive jusqu'à Nantes.

184 dont 126 bénéficiant d'un rapprochement de conjoint, soit 39% (40, l'an passé) des demandeurs hors stagiaires, ont obtenu leur billet de sortie de notre belle académie, dont 120 qui étaient en postes fixes, 51 en Zone de Remplacement et 3 qui étaient en dispo.

Cette année, le vent s'est engouffré dans la vallée du Rhône.

Podium des académies obtenues

Aix qui accueille 18 de nos collègues, Lyon 17 et Bordeaux 15 qui conserve sa 3^{ème} place sur le podium et seul représentant de l'Ouest.

Suivent dans l'ordre alphabétique : Amiens 1, Besançon 3, Caen 7, Clermont 3, Créteil 5, Dijon 2, Grenoble 9, Guadeloupe 1, Guyane 6, Réunion 1, Lille 2, Limoges 4, Martinique 1, Mayotte 4, Montpellier 8, Nancy 2, Nantes 13,

Nice 3, Orléans 6, Paris 3, Poitiers 6, Rennes 14, Rouen 8, Strasbourg 3, Toulouse 9.

Nous leur souhaitons à toutes et tous une bonne installation dans leur nouvelle académie.

Pour les nouveaux venus, ils sont 280 (301 l'an passé), dont 18 titulaires, à la recherche d'une affectation dans notre académie.

Les vents ont soufflé de l'Ouest avec 41 arrivants de Rennes, derrière les 61 Versaillais et devant les 19 Nantais.

Suivent Aix avec 11 collègues, Besançon 2, Bordeaux 10, Caen 9, Clermont 11, Créteil 18 dont 11 titulaires, Dijon 9 dont 1 titulaire, Grenoble 8, Guyane 1 titulaire, Poitier 1 titulaire, Lille 1, Limoges 8, Lyon 12, Montpellier 8, Nouvelle Calédonie 2, Nancy 1 titulaire, Nice 9, Orléans 4, Paris 5, Poitier 6, Réunion 4 dont 1 titulaire, Strasbourg 2, Toulouse 17 dont 1 titulaire.

Le Snep-Fsu, soucieux de défendre les mutations comme étant un droit pour toutes et tous, revendique un système à une seule phase afin de diminuer les cas d'insatisfaction à l'issue des 2 phases et surtout les mutations à l'aveugle.

Calendrier du mouvement intra

⇒ **4 avril - 11 mai** : affichage des barèmes sur SIAM. Contestation à renvoyer avant le 11 mai minuit, à la DPE 4 si possible par Fax au 01 30 83 46 89 et ce.dpe4@ac-versailles.fr et par voie hiérarchique, faxer un double au Snep-Fsu 01 30 51 28 66 ou par courrier à Snep-Fsu Versailles 24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes

⇒ **Entre le 12 et le 18 mai** : Groupe de Travail sur les Barèmes

⇒ **9 au 16 juin** : FPMA EPS, Affectation en établissement ou en Zone de Remplacement

⇒ **16 au 23 juin** : période de contestation

⇒ **20 juin** : délégation fonctionnelle affectation provisoire sur un poste spécifique resté vacant.

⇒ **27 juin** : révision d'affectation

⇒ **Du 4 au 6 juillet** : affectations provisoires (TZR), 7 juillet affichage sur i-prof

⇒ **Fin août** : affectations provisoires (TZR)